

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 04245 Numéro SIREN : 421 065 251 Nom ou dénomination : AEL

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2018 sous le numéro de dépôt 23968

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

36 RUE DE LABORDE
75008 PARIS

TELEPHONE : 01 58 22 27 60
TELECOPIE : 01 45 22 18 61

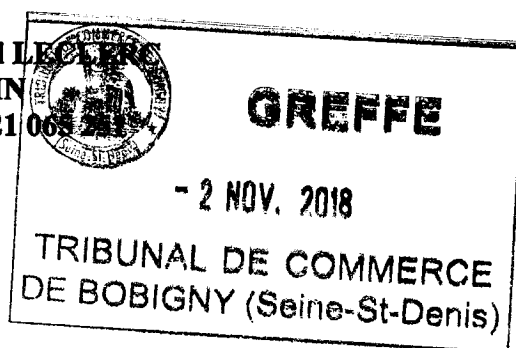
23968

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

**100, Avenue du Général LECLERC
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 419**



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 Décembre 2017

SAS AEL

Exercice clos le 31 Décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

SAS A.E.L.
100, Avenue du Général LECLERC
93500 PANTIN

Au capital de 250.000 Euros

RCS BOBIGNY B 421 065 251

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AEL** relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

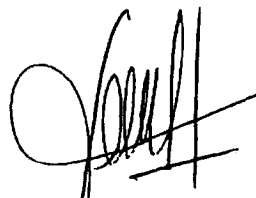
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris,

Le 12 Juin 2018

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS



Jean-Marc NOUCHI
Commissaire aux Comptes

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

**100, Avenue du Général LECLERC
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251**

Etats de Synthèse

Au 31 Décembre 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.E.L.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 100 Avenue du Général Leclerc 93692 PARTIN CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 2 1 0 6 5 2 5 1 0 0 0 1 7		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 092	AG	16 843	10 249
		Fonds commercial (1)	AH	30 000	AI		30 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	445 000	AK		445 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 509	AS	39 369	1 140
		Autres immobilisations corporelles	AT	262 381	AU	248 633	13 747
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 627 679	CV	775 877	851 802
		Créances rattachées à des participations	BB	396 232	BC		396 232
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	57 919	BI		57 919
	TOTAL (II)		BJ	2 886 815	BK	1 080 723	1 806 092
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	73 925	BS	61 980	11 945
Marchandises			BT	1 550 350	BU	586 307	964 042
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	456 965	BY	70 634	386 330
		Autres créances (3)	BZ	58 118	CA		58 118
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	260 437	CG		260 437
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	124 990	CI		124 990
	TOTAL (III)	CJ	2 524 787	CK	718 922	1 805 864	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 411 602	1A	1 799 645	3 611 957	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.E.L.		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 250 000.....)	DA	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 743 969
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	491 071
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 778
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	673 597
	Dettes fiscales et sociales	DY	239 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	185 605
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 101 731
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	185
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 611 957
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 101 731	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 778	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A. E. L.							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 515 171	FB	4 699 231	FC	6 214 402	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	44 274	FH	165 215	FI	209 490	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 559 446	FK	4 864 447	FL	6 423 893	
	Production stockée*				FM	407		
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	557 255		
	Autres produits (1) (11)				FQ	16 726		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 998 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 182 013	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(332 718)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	16 293	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 379 367	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	62 437	
	Salaires et traitements*					FY	511 024	
	Charges sociales (10)					FZ	190 938	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	18 043	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	665 791	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	5 286		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 698 476
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	299 805	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	8 302	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	195 967	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	75 239	
	Différences positives de change					GN	1 647	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	281 156	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 320	
	Différences négatives de change					GS	2 680	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	32 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	249 155	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	548 961	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.E.L.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	4 235	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	9 269	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 505	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 995	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 253	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	12 249	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 255	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	59 146	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 292 943	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 801 872	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	491 071	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	35 569
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	24 068
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	950
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			3 995			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			8 253			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				4 235		
Autres produits				9 269		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	27 092	16 843	10 249	3 366
Fonds commercial	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	445 000		445 000	445 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	40 510	39 369	1 141	
Autres immobilisations corporelles	262 381	248 634	13 748	26 293
Immob. en cours / Avances & acomptes				2 676
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 023 913	775 877	1 248 036	1 231 066
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	57 919		57 919	103 919
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 886 816	1 080 723	1 806 093	1 842 321
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	73 925	61 980	11 945	24 045
Marchandises	1 550 350	586 308	964 043	739 546
Créances				
Clients et comptes rattachés	456 966	70 635	386 331	523 708
Fournisseurs débiteurs	25 690		25 690	33 852
Personnel	1 260		1 260	250
Etat, Impôts sur les bénéfices				38 008
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	15 363		15 363	14 435
Autres créances	15 806		15 806	15 806
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	260 438		260 438	338 882
Charges constatées d'avance	124 990		124 990	122 775
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 524 787	718 923	1 805 865	1 851 305
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				2 606
COMPTES DE REGULARISATION				2 606
TOTAL ACTIF	5 411 603	1 799 646	3 611 957	3 696 231

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 743 969	2 535 236
Résultat de l'exercice	491 071	-591 267
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 510 041	2 218 969
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		2 606
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 606
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		115 083
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 778	2 137
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 778	117 220
Emprunts et dettes financières diverses		1 628
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 597	971 044
<i>Personnel</i>	36 222	39 487
<i>Organismes sociaux</i>	54 627	38 726
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	13 998	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	17 375	18 828
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	117 528	87 841
Dettes fiscales et sociales	239 750	184 881
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	185 605	199 882
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 101 731	1 474 656
Ecart de conversion - Passif	185	
TOTAL PASSIF	3 611 957	3 696 231

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	6 214 403	96,74	6 238 163	96,32	-23 761	-0,38
Production vendue	209 491	3,26	238 018	3,68	-28 527	-11,99
Production stockée	408	0,01	-6 432	-0,10	6 840	-106,34
Subventions d'exploitation						
Autres produits	573 981	8,94	588 350	9,08	-14 368	-2,44
Total	6 998 282	108,94	7 058 099	108,99	-59 817	-0,85
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	4 182 014	65,10	4 046 607	62,48	135 406	3,35
Variation de stock (m/ses)	-332 719	-5,18	-73 456	-1,13	-259 263	352,95
Achats de m.p. & aut.approv.	16 293	0,25	24 523	0,38	-8 230	-33,56
Variation de stock (m.p.)			7 307	0,11	-7 307	-100,00
Autres achats & charges externes	1 379 367	21,47	1 446 909	22,34	-67 542	-4,67
Total	5 244 955	81,65	5 451 890	84,18	-206 935	-3,80
MARGE SUR M/SES & MAT	1 753 327	27,29	1 606 209	24,80	147 119	9,16
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	62 437	0,97	58 078	0,90	4 359	7,51
Salaires et Traitements	511 025	7,96	445 444	6,88	65 581	14,72
Charges sociales	190 938	2,97	176 366	2,72	14 572	8,26
Amortissements et provisions	683 835	10,65	576 469	8,90	107 366	18,62
Autres charges	5 286	0,08	51 174	0,79	-45 887	-89,67
Total	1 453 521	22,63	1 307 531	20,19	145 990	11,17
RESULTAT D'EXPLOITATION	299 806	4,87	298 678	4,61	1 128	0,38
Opérations en commun						
Produits financiers	281 156	4,38	87 233	1,35	193 924	222,31
Charges financières	32 001	0,50	914 826	14,13	-882 826	-96,50
Résultat financier	249 156	3,88	-827 594	-12,78	1 076 750	-130,11
RESULTAT COURANT	548 961	8,55	-528 916	-8,17	1 077 878	-203,79
Produits exceptionnels	13 505	0,21	31 969	0,49	-18 464	-57,75
Charges exceptionnelles	12 249	0,19	98 939	1,53	-86 690	-87,62
Résultat exceptionnel	1 256	0,02	-66 971	-1,03	68 226	-101,88
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	59 146	0,92	-4 620	-0,07	63 766	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	491 071	7,64	-591 267	-9,13	1 082 338	-183,05

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.E.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 3 611 957 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 491 071 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et méthodes comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 19 294 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	463 952	8 140		472 092
Immobilisations incorporelles	493 952	8 140		502 092
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 085	2 850	1 425	40 510
- Installations générales, agencements aménagements divers	194 620			194 620
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 540	15 550	20 328	67 762
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	2 676		2 676	
Immobilisations corporelles	308 920	18 400	24 429	302 891
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 082 182	95 485	153 754	2 023 913
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	103 919		46 000	57 919
Immobilisations financières	2 186 101	95 485	199 754	2 081 832
ACTIF IMMOBILISE	2 988 973	122 025	224 182	2 886 816

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	8 140	18 400	95 485	122 025
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	8 140	18 400	95 485	122 025
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		5 771		5 771
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 658	199 754	218 411
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 429	199 754	224 182

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 586	1 257		16 843
Immobilisations incorporelles	15 586	1 257		16 843
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 085	284		39 369
- Installations générales, agencements aménagements divers	174 837	13 730	2 056	186 511
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 029	2 771	6 678	62 123
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	279 951	16 786	8 734	288 003
ACTIF IMMOBILISE	295 537	18 043	8 734	304 846

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 094 226 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	396 233		396 233
Prêts			
Autres	57 919		57 919
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	456 966	456 966	
Autres	58 118	58 118	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	124 990	124 990	
Total	1 094 226	640 074	454 152

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CCE	1 753
INTERETS COURUS ISRAEL	67 661
INTERETS COURUS CREA UK	9 332
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	70 991
PRODUIT A RECEVOIR	15 806
Total	165 542

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 648 288 euros.

Provision sur stocks:

La provision pour dépréciation des stocks est calculée selon le principe suivant:

- collection 2016 : 10 %
- collection 2015 : 30 %
- collection 2014 : 30 %
- collection 2013 : 50 %
- collection 2012 : 50 %
- collection 2011 : 70 %
- collections antérieures : 90 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	2 606		2 606		
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 606		2 606		

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	2 606
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 101 731 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 778	2 778		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 597	673 597		
Dettes fiscales et sociales	213 944	213 944		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	211 411	211 411		
Produits constatés d'avance				
Total	1 101 731	1 101 731		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 115 083

(**) Dont envers les associés 25 806

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	120 627
BANQUE INTERETS COURUS	2 778
DETTES PROVIS. CONGES PAY	36 222
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	15 576
FORMATION CONTINUE	7 533
TAXE D APPRENTISSAGE	3 467
TAXE S/ VEHICULE SOCIETE	4 934
CVAE	2 760
TAXE DE L HABILLEMENT	27
Total	193 925

SAS A.E.L.**COMPTES ANNUELS****Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	124 990		
Total	124 990		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	13 655		13 655
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 515 171	4 699 231	6 214 403
Produits des activités annexes	30 620	165 216	195 836
TOTAL	1 559 446	4 864 447	6 423 893

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Engagements de caution auprès de la BRED pour IRO	150 000
Avals et cautions	150 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	150 000

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 124 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
5, Z.A.C. de l'OURCQ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251

Copie certifiée conforme



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Et le vingt neuf Juin

Les Actionnaires de la Société **A.E.L.**, Société par Actions Simplifiée au capital de **250.000 euros** divisé en **500 actions** de **500 euros** chacune, dont le siège social est situé **5, Z.A.C. de l'OURCQ 93500 PANTIN**, ont tenu au siège social, une Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Victor BITTON, Président.**

Monsieur Jean Marc EL NOUCHI de la Société **HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS**, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,
L'Inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le Rapport de Gestion du Président,
Les Rapports du Commissaires aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'Inventaire, le Bilan, le Compte de Résultat, le Rapport de Gestion de la Présidence et les Rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du Rapport de Gestion de la Présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le **31 Décembre 2017**,

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission,

Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2017**,

Quitus à la Présidence,

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,

Affectation du résultat de l'exercice,

Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du Rapport de Gestion de la présidence, ainsi que des Rapports du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du président et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2017**, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le Rapport de Gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du **31 Décembre 2017**, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le Président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à 491.071,21 euros, comme suit :

- Report à Nouveau 391.071,21 euros
- Distribution de dividendes 100.000,00 euros

Chaque action percevra un dividendes de 200 euros chacune.

Concernant les associés soumis à l'impôt sur le revenu, à compter du 1^{er} Janvier 2018, ce dividende est obligatoirement soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8 %, payé par la société pour le compte de l'associé au titre de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire, ainsi qu'à un prélèvement au titre des contributions et prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, le tout, dans les quinze jours suivants l'expiration du mois au cours duquel les revenus, soumis aux prélèvements forfaitaires et sociaux, ont été payés, de sorte que le bénéficiaire perçoive un dividende net.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % constitue une imposition provisoire.

L'imposition définitive du dividende perçu en 2018 sera liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus du bénéficiaire souscrite l'année suivant celle de leur perception.

Ces revenus sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU), ou sur option globale exercée dans la déclaration du bénéficiaire souscrite l'année suivante, selon le barème progressif qui lui est applicable, et après abattement de 40 % ; avec restitution en cas d'excédant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2017	200.000 euros	200.000 euros
2016	200.000 euros	200.000 euros
2015	200.000 euros	200.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
5, Z.A.C. de l'OURCQ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2017
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Chère Actionnaire,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le **31 Décembre 2017**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 6.423.893 euros, contre 6.476.181 euros, pour l'exercice précédent, représentant une diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre marge brute globale s'élevant à 2.528.516 euros représente 39 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre une marge brute globale de 2.432.424 euros pour l'exercice précédent, soit 38 % du chiffre d'affaires.

Les charges externes s'élèvent à 1.349.171 euros contre 1.414.565 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 621.810 euros à 701.963 euros, soit une diminution de 13 %, par rapport à l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 18.043 euros contre 23.161 euros pour l'exercice précédent.

Les provisions ont, quant à elles, été dotées pour un montant de 665.792 euros, contre 550.702 euros pour le précédent exercice.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 299.806 euros contre un bénéfice d'exploitation 298.678 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Le résultat financier dégage un bénéfice de 249.156 euros, contre une perte financière de 827.594 euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice exceptionnel s'élève à 1.256 euros contre une perte exceptionnelle de 66.971 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 491.071 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice comptable de 491.071,21 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Report à Nouveau 391.071,21 euros
- Distribution de dividendes 100.000,00 euros

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est positif de 703.948 euros, il a augmenté de 212.217 euros par rapport au précédent exercice.

Cette situation résulte de la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement 509.114 euros
- Diminution d'immobilisations 140.149 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Remboursement d'emprunts 115.083 euros
- Augmentation d'immobilisation 122.024 euros
- Distribution de dividendes 200.000 euros

La trésorerie nette est positive de 257.660 euros, contre une trésorerie nette positive de 336.745 euros à la clôture du précédent exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre activité se poursuit sans bureau de style et sans recherche et développement.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.411-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs s'élève à la clôture des deux derniers exercices :

(A) Tranches de retard de paiement	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	184.724,14	26.223,21	261.505,50	54.827,21	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	35,03	4,97	49,60	10,40	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues ht	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article <u>L. 441-6</u> ou article <u>L. 441-3</u> du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	NEANT				

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	17.263,21	-35.989,64	55.942,06	157.030,81	/
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	8,89	-18,53	28,80	80,84	/
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article <u>L. 441-6</u> ou article <u>L. 441-3</u> du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Madame Margalith BITTON
Monsieur Victor BITTON

490 actions sur 500
10 actions sur 500

ACTIVITE DES FILIALES

SAS CREA CONCEPT EUROPE

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, la Société CREA CONCEPT EUROPE a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1.694.825 euros et un bénéfice de 149.203 euros.

...

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

2016	200.000 euros	200.000 euros
2015	200.000 euros	200.000 euros
2014	200.000 euros	200.000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, et en particulier :

- Amortissements excédentaires 39.300 euros

EVOLUTIONS PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans un contexte économique difficile, nous espérons maintenir notre niveau d'activité et clôturer l'exercice en position bénéficiaire, grâce à la réduction de nos charges externes.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence pour l'exercice clos le **31 Décembre 2017**.

Le Président
Victor BITTON